

SAINT-PREX

DISTRICT DE MORGES



Consultation publique du 31 juillet au 30 août 2025

Avis d'abattage n° 401.04.01-698A/07.25

- Objet:** abattage de 2 cèdres
- Motif:** risques sécuritaires / phytosanitaires
- Parcelle(s) n°(s):** 44
- Lieu-dit:** —
- Adresse:** rue Perdtemps 9
- Demandeur:** Monsieur Gil Dessaux, 1162 Saint-Prex
- Propriétaire(s):** Madame Christiane Dessaux, 1162 Saint-Prex

Le dossier peut être consulté au Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) pendant la durée de la consultation publique et aux heures d'ouverture des bureaux.

Saint-Prex, le 30 juillet 2025/LW/lb



Demande d'abattage

Parcelle 44 de St-Prex

Demande d'abattage de deux cèdres en dépérissement avancé sur la parcelle 44 de St-Prex. Malgré des soins (élagage, haubanage, traitements racinaires), des ruptures de grosses branches persistent sans facteur externe. Un arbre présente une surface foliaire trop réduite pour assurer sa stabilité. Le dépérissement est dû à un stress hydrique, des carences et des embolies xylémiennes. L'abattage est justifié pour raison sanitaire et de sécurité. Compensation selon entente avec l'Autorité.

Demande d'abattage de deux cèdres de l'Atlas situés sur la parcelle 44 de la commune de St-Prex. Ces arbres sont en très mauvais état sanitaire et présentent un risque sécuritaire accru.

Depuis 4 ans, malgré un élagage conséquent effectué en 2023 (autorisation selon dossier 401.04.01-607A/04.23), des traitements racinaires sur la période et un haubanage effectué en 2025 plusieurs branches de grand diamètre continuent de rompre au niveau de l'insertion du tronc sans cause extérieure (soit par beau temps, sans vent, par exemple) et de manière aléatoire.

L'un des deux cèdres montre une **insuffisance sévère de surface foliaire**, compromettant le maintien d'un flux hydrique et énergétique normal, notamment en rapport avec son architecture végétative. La faible densité foliaire empêche un soutien physiologique adéquat à la structure, accentuant le risque de nouvelles ruptures.

Les cèdres observés présentent des signes avancés de dépérissement, se manifestant par des ruptures de branches, un affaiblissement général de la structure et une perte significative de surface foliaire. Plusieurs facteurs biotiques et abiotiques semblent interagir de manière cumulative, compromettant la vitalité des sujets.



Hypothèses et causes probables du dépérissement

Stress hydrique chronique lié au changement climatique - Le changement climatique entraîne une altération des régimes hydriques, avec une fréquence accrue des périodes de sécheresse estivale. En réponse, le cèdre entre en état de stress physiologique.

Déficiences nutritionnelles et affaiblissement immunitaire - Le stress hydrique chronique entraîne une absorption limitée des nutriments du sol, fragilisant davantage l'arbre. Cette carence rend l'hôte plus vulnérable aux attaques pathogènes, notamment fongiques.

Embolies xylémiennes et ruptures structurelles - Le phénomène d'embolie (obstruction des vaisseaux conducteurs du xylème) est probable, surtout en contexte de sécheresse. Cela perturbe la circulation de la sève brute, induisant des points de rupture hydrique interne.

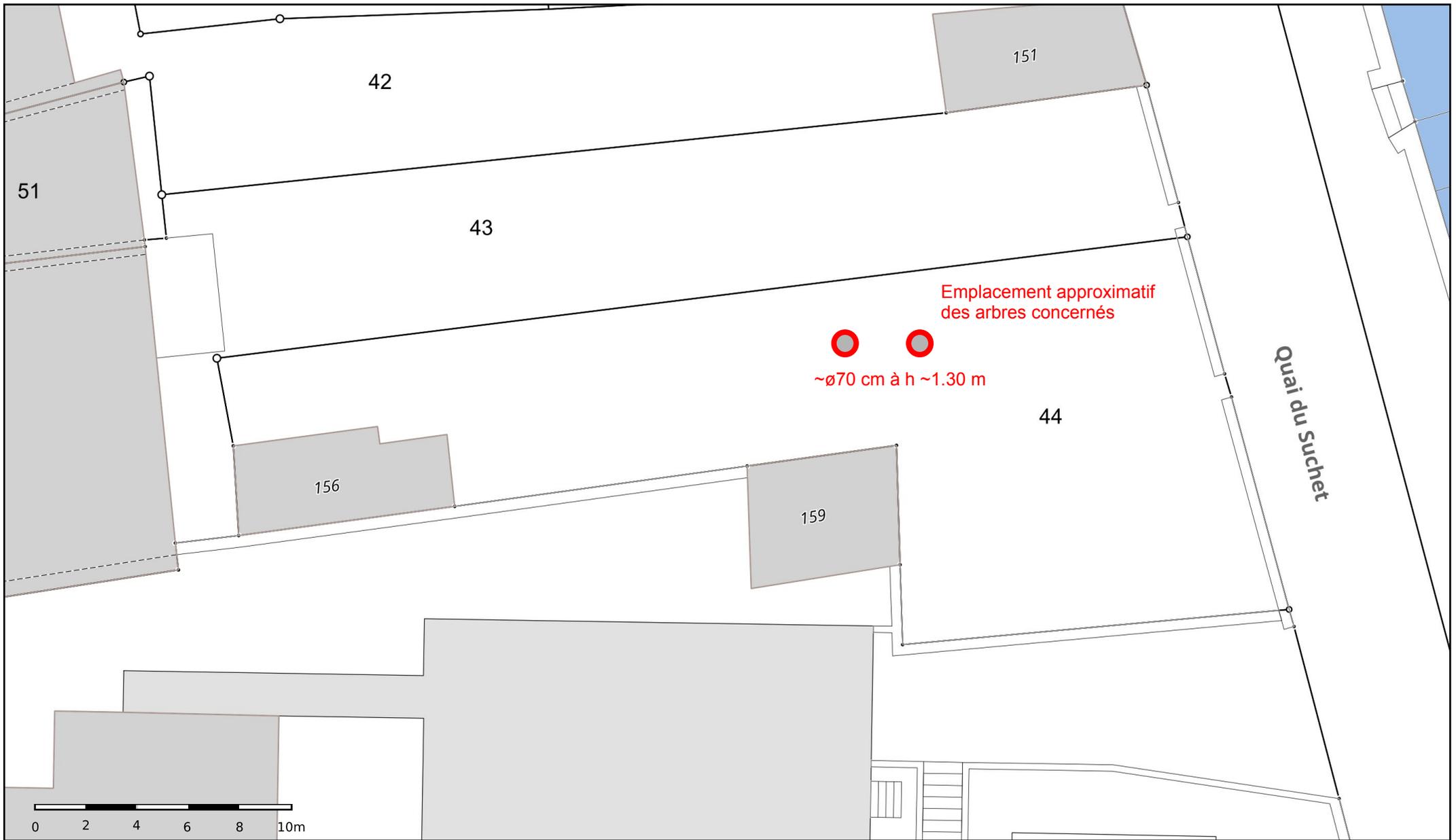
Le dépérissement des cèdres étudiés semble multifactoriel, avec une **synergie entre stress hydrique chronique, carence nutritionnelle, embolies vasculaires, et attaques fongiques opportunistes**. L'état physiologique critique des sujets, combiné à l'inefficacité partielle des mesures de soutien conduit à la nécessité de les abattre.

Mesure de compensation selon entente avec l'Autorité.

Annexes : photos et plan de situation

St-Prex, le 28 juillet 2025

Pour la propriétaire, Mme Christiane Dessaux
Futurhome SA



Parcelle 44 de St-Prex
Demande d'abattage

Echelle 1: 200

Crée le : 28.07.2025

© Géodonnées
Etat de Vaud / Swisstopo



Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données.



Photo du 27.07.2025



Photo du 27.07.2025













Photo du 27.07.2025

